

Extrait du registre
des délibérations du bureau de la communauté de communes
séance du 15/02/2010

Date de la convocation:

08/02/2010

Date d'affichage:

10/02/2010

L' an 2010 et le 15 Février à 19 heures, le bureau du conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, Président.

Nombres de membres:

Afférents au bureau du conseil
communautaire : 24

En exercice :

Votants : 17

Présents : Tous les délégués sauf :

Secrétaire de séance :

M. WEISBECKER Jean.

Réf: 024.2010B

A l'unanimité

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

**024.2010B : Opération compostage : participation à la mission
d'accompagnement "opération compostage" pour 2010.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

*Vu la délibération du conseil communautaire n°044.2008 du 7 avril 2008
« gestion intercommunale : délégations du conseil communautaire au bureau »,*

*Vu la délibération du conseil communautaire n°128.2008 du 7 avril 2008
« fonctionnement interne : délégation de compétence du conseil communautaire
au bureau »,*

Entendu l'exposé du vice-président M. GOETZ,

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité, décide :

- De valider le versement d'une participation annuelle de 0,16 € par habitant à l'ADEAN, pour l'exercice 2010, au titre de l'opération compostage.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

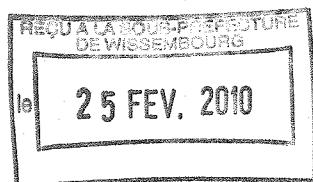
Pour copie conforme:

DURRENBACH, le 18/02/2010

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS PREFECTURE DE
WISSEMBOURG le 24/02/2010
et publication ou notification du :



A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

